

Accueil périscolaire et accueil de loisirs

POIL DE CAROTTE



LE PROJET PEDAGOGIQUE

2025 / 2026 - St Christophe du Bois (49)

LE SOMMAIRE

1-PRESENTATION DE LA STRUCTURE	3
ORGANISATEUR	3
LOCAUX.....	3
2-MODE DE FONCTIONNEMENT.....	3
AVANT / APRES L'ECOLE.....	3
MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES.....	4
JOURNEE TYPE.....	4
3-PRISE EN CHARGE DES ENFANTS	5
ARRIVEES ET DEPARTS DES ENFANTS.....	5
TRAJET PERISCOLAIRE/ECOLE	5
ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	5
DEPARTS POUR LES LOISIRS SPORTIFS OU CULTURELS.....	5
REPAS : PETIT-DEJEUNER, DEJEUNER ET GOUTER	5
SERVIETTE EN TISSU - GOURDE	6
4- MODALITES D'INSCRIPTION.....	6
DOSSIER D'INSCRIPTION	6
CLOTURE DES INSCRIPTIONS.....	7
5-REGLES DE VIE : LE PASSEPORT DU RESPECT	7
6-EQUIPE D'ANIMATION	8
7-PUBLIC	9
ENFANTS DE MATERNELLE.....	9
ENFANTS DE PRIMAIRE.....	10
8-OBJECTIFS	10
PROJET EDUCATIF.....	10
PROJET PEDAGOGIQUE.....	12
9-RELATIONS HUMAINES	12
RELATION ENFANT / ANIMATEUR.....	12
RELATION ANIMATEUR / FAMILLES	12
RELATION DANS L'EQUIPE D'ANIMATION	13
FORMATION DES STAGIAIRES.....	13
10-MOYENS.....	13
11- AUTRES POINTS DIVERS	13
MALADIES, SOINS, INCIDENTS ou ACCIDENTS.....	13
RESPONSABILITES ET ASSURANCES	14
AFFAIRES DE RECHANGES	14
12- EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE.....	14

PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique est élaboré par l'équipe pédagogique. Il met en œuvre les intentions éducatives du Projet Educatif. Il définit les conditions d'accueil des enfants. Il permet de donner un sens aux activités proposées. Il est conçu comme un contrat entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les enfants, leurs familles et la commune.

1-PRESENTATION DE LA STRUCTURE

ORGANISATEUR

Le service Poil de Carotte est un service municipal depuis le 1^{er} septembre 2018. Comme tous les Accueil Collectif de Mineurs (ACM), ce service fonctionne avec un projet éducatif qui a été créé par les membres du comité de pilotage : parents, élus de la municipalité et binôme de direction. Le projet éducatif a été renouvelé en février 2025.

La structure est ouverte en périscolaire (avant et après l'école), les mercredis et les vacances scolaires.

Au-delà d'un simple mode de garde, l'équipe d'animation propose des activités culturelles, sportives et de loisirs. L'enfant peut découvrir, apprendre, décompresser, sortir, s'amuser, faire des rencontres (intercentre, intergénérationnelle...). C'est un lieu de vie où les enfants des deux écoles de la commune peuvent se rencontrer. Les parents peuvent déposer leurs enfants en toute confiance, les animateurs veillent au bien-être des enfants. Les familles peuvent échanger, se confier sur leurs craintes et leurs difficultés.

Le règlement intérieur de l'année en cours vient préciser les différentes modalités d'accès au service.

LOCAUX

Les locaux du service municipal Poil de Carotte se situent 15, Rue Pasteur à Saint-Christophe-du-Bois. Les locaux sont composés de : 3 salles d'activités, 2 salles de sieste, des sanitaires, une cuisine et un bureau de direction.

Selon le rapport de la commission de sécurité du 12 avril 2017, l'effectif théorique admissible dans ce bâtiment est de 105 personnes (99 au titre du public et 6 au titre du personnel).

2-MODE DE FONCTIONNEMENT

Le service municipal Poil de Carotte est un lieu d'accueil pour les enfants de 2 à 12 ans scolarisés. Depuis la Loi école de la confiance du 26 juillet 2019, les enfants de moins de 3 ans scolarisés pourront également être accueillis au sein du service.

AVANT / APRES L'ECOLE

L'accueil périscolaire est déclaré auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES 49). L'accueil périscolaire est assuré, en période scolaire, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, aux horaires suivants (les horaires sont différents en fonction de l'école où est scolarisé votre enfant) :

	Matin	Soir
Ecole publique V. Schoelcher	De 7h00 à 8h35	De 16h30 à 19h00
Ecole privée Saint Joseph	De 7h00 à 8h20	De 16h30 à 19h00

Les enfants sont réunis en deux groupes (maternelles ou primaires) ou trois groupes : (PS-MS, GS-CP et CE-CM). Le temps du périscolaire est un lieu privilégié entre l'école, les enfants et les parents. L'animateur se doit d'être à l'écoute des enfants et des parents, et de faire le lien entre les parents et l'école.

Sur les temps d'accueil périscolaire, chaque enfant doit pouvoir arriver et s'installer à son rythme. Le temps périscolaire, avant et après la classe, est pour nous un moment où l'enfant peut décompresser, par conséquent,

nous avons fait le choix de ne pas imposer d'activités aux enfants. Nous proposons aux enfants de faire des activités à l'extérieur, selon la météo, ou à l'intérieur : jeux de construction, coloriages, jeux... Nous proposons pour ceux qui le veulent de faire leurs devoirs avec un animateur.

MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES

Depuis septembre 2018 et le « plan mercredi », la journée du mercredi est considérée comme un temps d'accueil périscolaire (APS). Les journées de vacances scolaires sont considérées comme un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Ils sont déclarés auprès du Service Départementale de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES 49).

L'accueil du mercredi et des vacances sont assurés le mercredi, et pendant les vacances scolaires et pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, de 7h à 18h30 :

	Journée	Matin	Après-midi
Avec repas	9h00 à 17h00	9h00 à 13h30	12h15 à 17h00
Sans repas	9h00 à 12h15 13h30 à 17h00	9h00 à 12h15	13h30 à 17h00
Péricentre à la demi-heure	De 7h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h30		

Les enfants sont réunis en deux groupes (maternelles ou primaires) ou trois groupes : (PS-MS, GS-CP et CE-CM) selon les effectifs.

JOURNEE TYPE

Le mercredi et les vacances, un programme d'animation est établi par les animateurs en fonction d'une thématique par semaine pendant les vacances, et une par mois pour les mercredis. Une sortie peut être proposée aux enfants pendant les vacances scolaires. Le programme est envoyé aux familles par mail.

Journée type à Poil de Carotte

Horaires	Pour les enfants de TPS-PS-MS	Pour les enfants de la GS au CM2
Entre 7h et 9h30	Arrivée des enfants	Arrivée des enfants
9h30-10h	Temps libre	Temps libre
10h-11h30	Rassemblement et temps d'activités	Rassemblement et temps d'activités
11h30-12h15	Temps libre Départ/Arrivée entre 11h45 et 12h15	Temps libre
12h15-13h30	Repas	Repas puis récréation
13h30-14h	Préparation pour la sieste Départ/Arrivée entre 13h30 et 14h00	Temps calme
14h-14h30	Sieste	Temps libre
14h30-16h		Temps d'activités
16h-16h30	Goûter	Goûter
Entre 16h30-18h30	Départ des enfants	Départ des enfants

Ce planning de journée type est à titre indicatif et peut être modifié. Le temps de sieste est obligatoire pour les PS et les MS.

Pour les enfants de la GS au CM2, le temps calme dure 30 minutes et est obligatoire, nous demandons aux enfants de s'allonger sur des tapis, d'écouter une musique douce ou une histoire. Ce temps permet aux enfants de se poser, de se détendre, c'est donc un moment important dans la journée de l'enfant. Les animateurs pourront également proposer des animations sur ce temps : yoga, massage...

Les jours de sorties, il n'y aura pas de temps de sieste. Lorsque cela sera possible un temps de repos sera proposé aux enfants en extérieur. Il est pour l'équipe d'animation, important que les plus jeunes puissent participer aux sorties afin de favoriser la découverte.

3-PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

ARRIVEES ET DEPARTS DES ENFANTS

Pour des raisons de sécurité et afin d'assurer un minimum d'échanges avec les familles, tout enfant devra être accompagné jusqu'à l'intérieur du bâtiment à son arrivée le matin et l'après-midi. Chaque enfant devra ensuite scanner sa carte d'accès sur la borne prévue à cet effet. Le scan de la carte valide l'heure d'arrivée de l'enfant. Il devra ensuite se rendre dans sa salle et se faire connaître auprès de l'animateur pour le pointage.

Le soir, un animateur pointe le départ de chaque enfant. Le responsable ou l'enfant doit ensuite scanner sa carte sur la borne prévue à cet effet. Le scan de la carte valide l'heure de départ de l'enfant pour la facturation.

Les enfants ne seront autorisés à partir qu'à l'arrivée, dans le hall d'entrée du responsable légal ou de toute autre personne désignée par ce dernier. Pour la sortie de l'enfant accompagné d'une tierce personne ou pour la sortie seule, les parents doivent obligatoirement compléter l'onglet « autorisation parentale de sortie » en ligne ou au dos de la fiche sanitaire (papier).

Seuls les enfants d'élémentaire sont autorisés par la famille à sortir seuls. Aucun enfant ne sera autorisé à sortir seul ou accompagné d'une tierce personne sans avoir transmis l'autorisation parentale de sortie.

TRAJET PERISCOLAIRE/ECOLE

Les animateurs conduisent les enfants sur le trajet périscolaire – école. Ils sont sous la responsabilité des animateurs. Pour une question de sécurité, les familles ne peuvent pas prendre en charge leur(s) enfant(s) sur les trajets.

ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre de la convention signée avec la CAF, le complément inclusif Alsh permet de renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap. Il est mis en place depuis le 1er janvier 2024. Les enfants en situation de handicap pourront être accueillis au sein de la structure, après concertation entre la famille et la directrice et dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.). Les familles devront fournir une copie de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Une rencontre sera organisée avec le responsable légal, la directrice ou le directeur adjoint de la structure, ainsi qu'un élu de la commission aux affaires scolaires pour remplir une fiche « enfant ». Cette fiche sera instaurée pour accueillir au mieux chaque enfant en situation de handicap au sein de la structure. Des outils pourront être mis en place en fonction des besoins de l'enfant : planning de la journée, tableau de comportement de l'enfant... Nous travaillons en collaboration avec le Pôle Ressource Handicap du 49.

Cependant, s'il s'avère que l'enfant ne peut être accueilli au sein du service (structure non adaptée au handicap ou à la maladie), la famille sera redirigée vers un service adapté aux besoins de l'enfant.

DEPARTS POUR LES LOISIRS SPORTIFS OU CULTURELS

Les enfants inscrits aux activités sportives ou culturelles le mercredi pourront être libérés plus tôt. Les enfants peuvent aller au sport et revenir ensuite à Poil de Carotte. Cependant, la sortie seule de l'enfant ou accompagnée d'une tierce personne devra faire l'objet d'une autorisation écrite spécifique doit être complétée par la famille.

Le service décline toutes responsabilités en cas d'incidents pendant le temps d'activités ou sur le trajet.

REPAS : PETIT-DEJEUNER, DEJEUNER ET GOUTER

Sur les temps d'accueil de loisirs, les déjeuners sont préparés sur place par le prestataire Restoria. Les menus sont disponibles à l'avance sur le site Internet : <http://www.radislatoque.fr/>.

Le matin, un petit-déjeuner peut être servi jusqu'à 8h aux enfants (céréales miel ou chocolat, biscottes, beurre, confiture, jus de fruits, lait, chocolat en poudre...).

Un goûter est servi l'après-midi aux enfants inscrits à l'accueil périscolaire et de loisirs. Le goûter est fourni par notre prestataire Restoria, et préparé par les animateurs de Poil de Carotte (pain/confiture, pain/chocolat, jus de fruits/gâteau maison...)

Si un enfant souffre d'allergies ou d'intolérances alimentaires, la famille devra impérativement le signaler et transmettre un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) signé par les parents et le médecin. Le PAI est valable un an de date à date.

Pour les allergies alimentaires, un « formulaire de prise en charge des allergies » est demandé par notre prestataire. Chaque année, il doit être rempli par le médecin traitant et joint au dossier d'inscription. Les repas en substitut venant de l'extérieur (petit-déjeuner ou déjeuner) ne sont pas acceptés pour des règles d'hygiène, sauf si jugés nécessaires par le médecin signataire du P.A.I.

Pour les familles désirant que leur enfant ne mange pas de viande, ni de porc, ils devront effectuer un courrier écrit avec l'inscription de l'enfant. En plat, avec les légumes, un accompagnement sera servi en substitution (féculents ou poisson).

Le personnel invite l'enfant à goûter même s'il n'aime pas le plat. Aucune alternative ne lui sera proposée excepté pour les régimes particuliers qui devront être justifiés par écrit, ou par un certificat médical.

SERVIETTE EN TISSU - GOURDE

La commune de Saint-Christophe-du-Bois, soucieuse de son empreinte écologique et sa lutte contre le gaspillage et la préservation de l'environnement, a décidé d'instaurer le retour des serviettes de table en tissu. Nous vous demandons donc de fournir, le mercredi et pendant les vacances, une gourde, ainsi qu'une serviette en tissu marquée au nom de votre enfant (pour les maternelles, une serviette avec élastique que votre enfant pourra enfiler seul). Les enfants remettront leurs serviettes dans leur sac de votre enfant, après chaque déjeuner.

4- MODALITES D'INSCRIPTION

DOSSIER D'INSCRIPTION

A partir du 01 septembre 2025, le portail des réservations évolue vers une version plus moderne. Cette nouvelle version va permettre une inscription des familles directement en ligne (une inscription papier sera tout de même possible pour les familles qui ne disposent pas de connexion internet).

Les informations concernant les inscriptions pour l'année suivante seront disponibles à la mi-mai. Vous pourrez retrouver les modalités sur le site internet www.saint-christophe-du-bois.fr, rubrique Enfance et Education. Les inscriptions numériques ou papiers seront à effectuer avant la date butoir indiquée dans les modalités.

Les familles doivent compléter les informations obligatoires (en ligne ou papier) et fournir les pièces demandées (attestation CAF, attestation d'assurance responsabilité civile, copie de toutes les pages du carnet de vaccination de chaque enfant, photocopie du livret de famille, P.A.I, formulaire des allergies alimentaires, courrier régimes spéciaux...). Attention, un dossier incomplet ne sera pas validé.

Après validation de l'inscription, un mail sera adressé à la famille avec un lien afin qu'elle puisse se connecter au portail des réservations, avec un identifiant et un mot de passe. La famille pourra ainsi réserver et/ou annuler les prestations directement sur le portail.

Le premier jour, le service remettra à la famille, une carte nominative pour que l'enfant puisse effectuer le pointage sur la tablette prévue à cet effet. A chaque arrivée et départ, l'enfant ou le parent devra scanner la carte au niveau de la tablette. Ce système permet de pointer les arrivées et les départs des enfants, et ainsi d'assurer la facturation du service au vu des fréquentations. A partir du 1er septembre 2025, à la suite de l'évolution du logiciel, de nouvelles cartes seront remises aux familles. Les anciennes cartes ne seront plus fonctionnelles.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS

La clôture des inscriptions en ligne sur le portail parent se fera :

- pour l'accueil périscolaire avant et après l'école : 7 jours avant,
- pour l'accueil périscolaire des mercredis : 14 jours avant,
- pour l'accueil de loisirs : 14 jours avant le début des vacances (date sur le programme).

Passé le délai, les familles peuvent contacter la direction, qui pourra s'il reste de la place prendre en charge les enfants.

Les inscriptions pour les mini-camps et bivouac se feront directement par mail (date sur les programmes).

Un e-mail sera transmis aux parents, un mois avant la date, pour informer du programme, des tarifs et du délai pour l'inscription en ligne sur le portail parents. L'information sera également diffusée par affichage à Poil de Carotte et sur le site Internet et sur les réseaux sociaux de la commune.

5-REGLES DE VIE : LE PASSEPORT DU RESPECT

Les règles de vie sont les mêmes pour tous. L'objectif est de mettre en place des outils pédagogiques et ludiques pour responsabiliser les enfants face à leur comportement, de créer du lien entre les familles et les équipes éducatives et de faire apprendre aux enfants les règles de vie en collectivité.

POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN TPS, PS ET MS

En début de rentrée scolaire, chaque enfant aura une étiquette avec son nom sur le tableau. Cet outil fonctionne selon un code couleur, si le nom de l'enfant est dans le :

- **Vert** : l'enfant a un bon comportement.
- **Jaune** : l'enfant ne respecte pas les règles de vie collective
Exemple : joue avec l'eau, crie, bouscule ses camarades joue avec la nourriture...
- **Orange** : l'enfant manque de respect de ses camarades
Exemple : moqueries, insultes, donne un coup à un camarade...
- **Rouge** : l'enfant manque de respect au personnel
Exemple : taper un adulte, insultes...

Si le nom de votre enfant est sur la couleur **orange**, vous recevrez un mail vous informant de son comportement. Si le nom de votre enfant est sur la couleur **rouge**, une rencontre sera organisée avec le responsable du service, le maire ou l'élue en charge des affaires scolaires et les parents, pour échanger autour du comportement de votre enfant.

Tous les lundis, l'étiquette de l'enfant sera remise sur la case verte, excepté pour les enfants qui étaient dans le rouge et orange la semaine précédente, l'étiquette de l'enfant sera placée sur le jaune.

POUR LES ENFANTS SCOLARISES DE LA GS AU CM2

Le passeport du respect a été travaillé avec les enfants du Conseil Municipal des Enfants en 2025. Chaque enfant a un permis avec 12 points au début de l'année scolaire. Chaque enfant peut perdre des points :

- **1 point : pour manque de respect des règles de vie collective**
(ex : joue avec l'eau, vocabulaire inadapté...);
- **2 points : pour non-respect des biens, du matériel et/ou de la nourriture**
(ex : matériel cassé, jeter de la nourriture par terre...);
- **3 points : pour manque de respect à ses camarades et/ou au personnel**
(ex : moqueries, insultes...);
- **4 points : pour comportement inadmissible envers le personnel**
(ex : taper un adulte...).

En cas de violence sur le personnel, l'enfant et ses responsables légaux se verront convoqués dans les 48H, une sanction immédiate sera imposée à l'enfant : 1 jour d'exclusion et une lettre d'excuse de l'enfant.

Le but de cet outil est de responsabiliser l'enfant face à son comportement. L'enfant pourra donc récupérer des points :

- **+ 1 point** : pour des excuses spontanées ;
- **+ 1 point** : pour la réparation de sa bêtise ;
- **+ 1 point** : pour une période de 15 jours avec une attitude positive ou des efforts constatés ;
- **+ 1 point** : pour la participation volontaire à la vie collective .

Chaque enfant peut récupérer 1 point maximum par semaine.

Si l'enfant récupère ou perd ses points, les responsables légaux de l'enfant seront informés par mail.

Si l'enfant perd ses 08 points, une rencontre sera organisée avec le responsable du service, le maire ou l' élu en charge des affaires scolaires et les responsables légaux pour parler du comportement de l'enfant. Dans le but des responsabiliser l'enfant et à la suite de cette rencontre avec la famille, l'enfant se verra attribuer une sanction pendant une semaine :

- Aider au service des plateaux et être servi en dernier ;
- Aider au débarrassage de la cantine ;
- Aider au rangement ;
- Aider les maternelles et les accompagner à la sieste ;
- Aider les maternelles à mettre leurs manteaux et rentrer avec eux ;
- Déjeuner seul ;
- Manger avec les enfants de maternelle ;
- Être privé de jeux collectifs à la récréation...

Si l'enfant perd ses 12 points, il sera convoqué dans le bureau du maire pour un entretien et il sera exclu pour une durée d'une semaine du service concerné. Après ce renvoi temporaire, l'enfant se verra réattribuer un capital de 8 points.

Cependant, s'il perd à nouveau ses 8 points, il sera renvoyé définitivement du service pour l'année scolaire.

Tout manque de respect volontaire (envers le personnel, un camarade, le matériel, la nourriture) sera sanctionné.

6-EQUIPE D'ANIMATION

EQUIPE D'ANIMATION

L'équipe d'animation est composée d'un binôme de direction et d'animateurs permanents :

- ✉ **Marie GUERIN** : directrice du service accueil périscolaire et de loisirs,
- ✉ **Guillaume L'HOMMELET** : directeur adjoint,
- ✉ **Anabela LERAUT** : animatrice,
- ✉ **Aurélié GUIBERT** : animatrice,
- ✉ **Floriane PONCIANO** : animatrice,
- ✉ **Laëtitia HUMEAU** : animatrice,
- ✉ **Romane CHABOT** : animatrice,
- ✉ **Shirley LETINOIS** : animatrice.

Poël de Carotte accueille régulièrement des stagiaires tout au long de l'année. Des animateurs saisonniers peuvent également intervenir pendant les vacances.

TAUX D'ENCADREMENT

La municipalité a un Projet Educatif De Territoire (PEDT). Les taux d'encadrement sont fixés de manière réglementaire. L'équipe de direction de la structure est l'interlocuteur privilégié des parents pour toutes questions relatives à l'organisation de la structure, à l'inscription, l'accueil de l'enfant et aux activités qui lui sont proposées.

Les taux d'encadrement appliqués sont pour les vacances scolaires sont :

- ↪ **Vacances scolaires** : 1 animateur pour 8 enfants (-6 ans) et 1 animateur pour 12 enfants (+6ans) ;
- ↪ **Mercredis** : 1 animateur pour 10 enfants (-6 ans) et 1 animateur pour 14 enfants (+6ans) ;
- ↪ **Avant/après l'école** : 1 animateur pour 14 enfants (-6 ans) et 1 animateur pour 18 enfants (+6ans).

7-PUBLIC

ENFANTS DE MATERNELLE

De 3 à 6 ans, l'enfant a des besoins psychologiques particuliers. Il développe entre autres sa confiance et son autonomie. Le tableau ci-dessous présente les différentes caractéristiques de ces enfants.

Développements des enfants	
Physiques et psychomoteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Découverte de son corps - Croissance importante et rapide - Coordination des mouvements - Se fatigue rapidement mais récupère vite (besoin de se dépenser et de temps calme) - Ne mesure pas sa force - Développe sa dextérité - A besoin d'un rythme de vie régulier - Est dans l'apprentissage de l'hygiène et de la propreté - Découvertes des notions spatiales
Psychologiques et intellectuels	<ul style="list-style-type: none"> - Complexe de Caïn (jalousie entre frère et/ou sœur) - Complexe d'Œdipe (repousse le parent du même sexe et est attiré par l'autre) - Affirmation de soi, vers 3 ans il commence à dire « je » - Crise d'opposition des trois ans (période du non !) - Positionnement de l'individu et du caractère : «Veut pas ! Non ! » - Temps d'attention et de concentration très court - L'imaginaire est en plein développement - Développement de la mémoire et de la curiosité - Début du contrôle de soi - A besoin de repères constants - Grande curiosité - Développement des sens - Développement du langage et de la pensée - Goût pour le merveilleux et le magique
Affectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Problème de séparation avec la mère / le père - Très sensible à l'avis de l'adulte : besoin de justice équitable - Peur du noir - Importance du doudou : attache aux repères familiaux - Besoin de sécurité, de tendresse - Très influençable - Importance de l'explication de chaque acte : sinon ne comprend pas son erreur - Ont des sentiments purs envers les enfants et les adultes : sans arrières pensées
Sociologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Séparation de la cellule familiale - Découvre de nouveaux environnements et repères - Début de la vie en collectivité - Apprentissage de l'autonomie - Aime à être responsabilisé et à aider les adultes - Copie le comportement familial quand il est dans une collectivité - Prend conscience de la différence des sexes - Sociable mais préfère jouer seul ou avec les enfants du même sexe que lui

Les enfants de 3 à 6 ans sont divisés en deux groupes à Poil de Carotte :

- ↪ Les enfants de 3 à 4 ans (PS-MS) qui dorment à la sieste,
- ↪ Les enfants de 4 à 6 ans (GS-CP) qui ne dorment plus et qui font un temps calme allongé.

ENFANTS DE PRIMAIRE

Entre 6 et 12 ans, c'est l'âge où l'enfant quitte le milieu strictement familial. De nouvelles contraintes s'imposent à lui : il doit partager l'attention, il doit suivre d'autres règles.

Avant il passait son temps à jouer, maintenant il doit travailler. C'est l'apprentissage de la lecture, de l'écriture. Il peut comprendre des choses abstraites. Il est plein d'énergie, il est curieux, il imite.

Développement des enfants	
Physiques et psychomoteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Très actif, bouge beaucoup ne peut pas rester longtemps assis - Besoin de se dépenser, mais se fatigue aussi facilement (endurance limitée) - Aime le sport, la compétition, les défis - Apprentissage du respect des autres et du respect de soi - Fort désir d'autonomie - Est encore maladroit
Psychologiques et intellectuels	<ul style="list-style-type: none"> - Avide de connaissances. - Grande capacité de mémorisation - Développe son expression verbale - Observe beaucoup et veut imiter l'adulte - Accepte la discussion, le dialogue - Donner des responsabilités - Expliquer les règles et les interdits - Est rêveur, dans la lune - A beaucoup d'imagination, s'identifie aux héros - Aime beaucoup les histoires - Intérêt pour la lecture - A des oreilles indiscrettes - Aime être pris au sérieux - A conscience de la réussite et de l'échec - Est conscient de tricher
Affectifs	<ul style="list-style-type: none"> - S'ouvre sur les autres - Cherche des amitiés en dehors de la famille - Est sensible à la correction - A besoin d'être aimé, d'être reconnu - Besoin d'être valorisé - A besoin encore qu'on l'aide à prendre des décisions
Sociologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Aime participer aux conversations des adultes - Est bavard, moqueur (il doit apprendre le respect de l'autre) - Est pudique, a besoin d'intimité - N'aime pas être considéré comme un petit - Ne supporte pas de perdre - Aime être le chef - A la capacité de raisonner - A la notion de bien et de mal - Commence à lire seul

Les enfants de 6 à 12 ans forment un seul et même groupe à Poil de Carotte, le groupe 3.

Afin d'accueillir tous les enfants, le service pourra être amené à changer les groupes en fonction des effectifs pour accueillir tous les enfants.

8-OBJECTIFS

PROJET EDUCATIF

Un comité de pilotage composé de professionnels, de parents et d'élus a été créé pour concevoir le projet éducatif en février 2025. Un nouveau projet éducatif a été élaboré pour septembre 2025.

DEFINITION

Le projet éducatif a déterminé une définition de Poil de Carotte :

1-Une définition de l'accueil périscolaire et de loisirs à Poil de Carotte :

Accueil / Mode de garde / Activités culturelles, sportives et de loisirs / Service public / Enfants de 2ans scolarisés à 12 ans / Périscolaire et Accueil de Loisirs (vacances)

2-Activités, animations, découvertes, ludiques, partenariat, intergénérationnel

Lieu de vie / Apprentissages / Animations / Découverte / Sas de décompression / côté fun / ludique / Découvertes / Sorties / Rencontres avec d'autres centres / Rencontres intergénérationnelles / Partenariat / acteurs locaux

3-Communication, relation enfants familles

Echanges avec les familles / Equipe de professionnels qualifiés / Collectif : mélange des écoles (école publique et école privée + autres écoles) / Lien social / Tranquillité des familles / sécurité / confiance / bien-être

4-Lieu de vie, lieu adapté, vivre-ensemble, rythme de l'enfant, inclusion, accepter les différences

Sécurité / Lieu adapté / espace extérieur / Respect du rythme de l'enfant (Temps calme / Sieste / Possibilité de prendre le petit-déjeuner / Activités) / Vie en collectivité / Accueil et inclusion des enfants différents (troubles du comportement) / Créer les nouveaux citoyens / Individualité / à chacun son histoire /

VALEURS

Le projet éducatif a permis de déterminer les valeurs de Poil de Carotte, ce qui ressort, c'est le Vivre-Ensemble.

1- LA SECURITE :

Physique / Morale / Affective / Règles / Psychologique / Sérénité / Lien de confiance familles-professionnels

2- LE RESPECT :

Règles / Locaux / Politesse / Camarades / Personnel / Accepter l'autre avec ses différences / Matériel

3-LA BIENVEILLANCE :

Prendre soin des autres / Respecter le rythme de l'enfant / S'adapter à l'enfant

4-LE PARTAGE

Apprendre / Découvertes / Echanges intergénérationnels / Partenaires / Accompagnement / Echanges avec les familles

BESOINS

Le projet éducatif a permis de déterminer les besoins des enfants :

1-Besoin de rêver

Fantaisie / Rire / Découvertes / Explorer / Fun / Ne rien faire / Se ressourcer

2-Besoin d'affection

Soutien / S'intéresser à l'enfant / Ecoute / « Amour » / Bienveillance

3-Besoin d'un cadre et de règles

Structure / Stabilité / Cadre sécurisant / sécurité / Equilibre / Ordre / Acceptation des différences / Respect / règles établies / L'enfant sait où il va => repères / Mettre des limites et les comprendre / Accepter

4-Besoin de s'affirmer et de reconnaissance

Affirmation de soi / Confiance en soi / Estime de soi / Parler / Être écouté / Reconnaissance/ leurs apprendre à grandir / à développer ses sens, son autonomie et sa parole

5-Besoin de partager et d'apprendre

Lien social / Echanges avec d'autres / S'ouvrir au monde => programme d'animation (exemple : thème Japon, Italie...) / Stimulation / Apprendre

6-Besoin de respecter le rythme de l'enfant

Stimulation intellectuelle et physique / Espace / Besoin de courir, de décharger son énergie / Respect du rythme de l'enfant / Sas de décompression / Besoins fondamentaux

7-Besoin de plaisirs simples

Jardinage / Mettre les mains dans la terre / Jouer avec un ballon

OBJECTIFS

Le projet éducatif détermine des objectifs pour le service Poil de Carotte :

1° Garantir la sécurité , l'équilibre, le respect et les besoins fondamentaux des enfants ;

2° Proposer aux enfants des animations adaptés à leurs âges pour développer l'imaginaire, la curiosité et la découverte du monde ;

3° Accompagner l'enfant dans son développement, son autonomie et son estime de soi ;

4° Développer le lien social avec les acteurs locaux.

PROJET PEDAGOGIQUE

Une réunion d'échanges a eu lieu le lundi 10 mars 2025 avec l'équipe d'animation. Voici les différents objectifs que l'équipe a décidé de travailler pour l'année scolaire 2025-2026 :

1° Assurer la sécurité des enfants ;

Physique / Morale / Affective

2° Développer l'autonomie des enfants ;

Prendre le temps / Laisser-faire / Rôle de l'animateur : Empathie- Apprentissage / Développement de l'enfant : âge, adapter les consignes à chaque tranche d'âge

3° Veiller au respect entre chacun ;

Accepter les différences / Vivre-ensemble / Tolérance / Politesse

4° S'assurer du bien-être des enfants.

Rôle de l'animateur : écouter, observer, être attentif / Respecter les choix de l'enfant / Diversifier les activités / Sortir les enfants de leur zone de confort / Développer la confiance en soi – confiance en l'autre / Lutter contre le harcèlement

9-RELATIONS HUMAINES

RELATION ENFANT / ANIMATEUR

L'équipe veillera à être à l'écoute des enfants, et à favoriser les échanges. Les enfants seront responsabilisés notamment par la participation aux tâches quotidiennes et par la mise en place des règles de vie et du Passeport du respect.

RELATION ANIMATEUR / FAMILLES

L'équipe d'animation veillera à créer un lien avec les familles et à répondre à leurs interrogations. Une rencontre conviviale sera organisée une fois par an avec les familles pour tisser un lien (soirée de Noël).

RELATION DANS L'EQUIPE D'ANIMATION

L'animateur représente Poil de Carotte. Il défend et met en pratique les objectifs éducatifs et pédagogiques de la commune. L'animateur devra respecter « la charte de l'animateur » qui présente ses droits et devoirs.

L'animateur travaille en équipe. L'équipe d'animation se doit d'être solidaire.

FORMATION DES STAGIAIRES

En tant que professionnels de l'animation, il nous appartient de transmettre nos compétences, et d'accompagner les stagiaires dans leur formation professionnelle. Les stagiaires sont recrutés sur entretien après réception d'un CV et d'une lettre de motivation. L'équipe prendra le temps d'échanger avec les différents stagiaires sur les attentes, les appréhensions et les objectifs. En plus du bilan d'équipe, le directeur prendra le temps de faire des évaluations individuelles avec le stagiaire à l'aide d'une grille d'évaluation.

L'équipe d'animation a également la possibilité de participer à des formations professionnelles.

10-MOYENS

Le service dispose de différents moyens :

Moyens de communication



Le programme d'animations,
Le Christo'mag,
L'application Intra-Muros,
Le site internet de la mairie ,
La page Facebook de la commune

Moyens Financiers



La participation de la municipalité,
La participation des familles,
Les subventions de la CAF,
Les subventions de la MSA.

Moyens Humains



Les élus,
Les salariés du service municipal,
Les enfants et leurs familles,
Les animateurs saisonniers,
Les agents d'entretien,
Les intervenants extérieurs.

11- AUTRES POINTS DIVERS

MALADIES, SOINS, INCIDENTS ou ACCIDENTS

Les enfants malades (fièvre, maux de tête, diarrhées, vomissements...) ne pourront pas être acceptés ni à l'accueil périscolaire, ni à l'accueil de loisirs. Lorsque des symptômes de maladie apparaissent pendant sa présence, les responsables contacteront la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant.

Le service n'administre pas de médicaments et ne pratique aucun soin particulier courant, sauf si le P.A.I. le prévoit expressément, ou s'il y a une ordonnance du médecin. L'aide à la prise de médicament est considéré comme un acte de la vie courante (décret du 1^{er} août 2000 – DGS DAS du 4 juin 1999).

En cas d'urgence médicale susceptible de compromettre la santé de l'enfant, le personnel encadrant contactera les services de secours. Les personnes à contacter en cas d'urgence, désignées dans la fiche sanitaire de l'enfant, seront immédiatement informées. Dans ce but, il est important que la fiche sanitaire de chaque enfant fournie par la famille soit exacte et mise à jour en cas de changement intervenant en cours d'année scolaire.

Chacun se doit de respecter les protocoles sanitaires du gouvernement. Ils peuvent varier en fonction des décisions gouvernementales (port du masque, distanciation physique, limitation du brassage...).

RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Il est obligatoire que les enfants soient couverts par la responsabilité civile de leurs parents, qui doivent vérifier que leur assurance couvre bien l'enfant lorsque celui-ci se blesse seul, sans engager la responsabilité d'autrui. Une attestation de cette assurance doit être obligatoirement transmise, tous les ans, avec la fiche d'adhésion au service.

La commune, quant à elle, assure les risques liés à l'organisation des temps périscolaires et des activités organisées en accueil de loisirs. Cette assurance n'intervient qu'en complément de l'assurance familiale et ne pourra être mise en œuvre que si la responsabilité de la commune est reconnue.

Pour les enfants autorisés à rentrer seuls, la commune ne sera pas tenue responsable des accidents pouvant survenir sur le trajet.

Il est formellement interdit aux enfants de venir avec des objets de valeur et/ou des jeux personnels. La Commune ne peut être tenue pour responsable en cas de perte, de vol ou de casse.

AFFAIRES DE RECHANGES

Il sera demandé aux parents dont les enfants fréquentent l'accueil périscolaire et de loisirs de munir leurs enfants de rechanges. Chaque enfant doit avoir dans un sac à dos : des rechanges, une gourde, un vêtement de pluie, une casquette et un tube de crème solaire.

Merci de marquer toutes les affaires de vos enfants : manteaux, pulls, pantalons, bonnets, doudous... Elles se trouvent forcément mélangées à celles des autres à POIL DE CAROTTE. L'équipe d'animation ne peut pas savoir à qui appartient chacune d'elles. C'est à vous parents, de vérifier avant de partir de n'avoir rien oublié.

12- EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

Un bilan interne est fait chaque année pour évaluer le projet pédagogique. Les outils suivants pourront être mis en place pour l'évaluer :

- Sondage auprès des familles ;
- Echelle du nombre de familles venues lors des temps forts (min. 15 familles) ;
- Bilan de fin d'année avec les enfants.